

**BUREAU SYNDICAL
MARCHES PUBLICS**

DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 07 JUILLET 2026

Mardi 07 juillet 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE (VP)	X		
Karine ACCASSAT (VP)	X			Thierry BRUYERE- ISNARD (VP)	X		
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)	X		
Virginie BONNET FERRAND (VP)		X		Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)	X		
Edith MANTELIN (VP)	visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)	X			Emma TALAGRAND		X	
Laetitia BOURJAT (VP)	visio			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	X			Laetitia SAVEL	X		
Patricia CURTIUS	X			Gérard AMBERT	X		
Serge BERTHON	X						

**Objet : Convention d'assistance et de conseil juridique permanent - Cabinet
Champauzac Avocats**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que Territoire d'énergie Ardèche conduit des missions de service public nécessitant un accompagnement juridique régulier dans des domaines variés tels que le droit des collectivités territoriales, la commande publique, les ressources humaines, les réseaux d'énergie, les contrats et les contentieux administratifs ;

Considérant la nécessité pour le syndicat de disposer d'une expertise juridique réactive permettant de sécuriser ses décisions, ses procédures et ses projets, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté aux enjeux spécifiques de son activité ;

Considérant l'expérience et les compétences reconnues du Cabinet Champauzac Avocats en matière de droit public et plus particulièrement dans l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

Considérant l'intérêt de la formule proposée comprenant un forfait annuel de consultations juridiques, des modalités d'intervention clairement définies et des conditions tarifaires avantageuses permettant une meilleure maîtrise des dépenses juridiques du syndicat ;

Considérant que cette prestation répond aux besoins du syndicat en matière de conseil juridique et de sécurisation de l'action publique ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver la conclusion d'un marché d'assistance et de conseil juridique permanent avec le Cabinet Champauzac Avocats selon les conditions définies dans les pièces contractuelles présentées.

Article 2 :

De préciser que ce marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible dans les conditions prévues au contrat.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce marché, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget.

Article 4 :

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget du syndicat.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

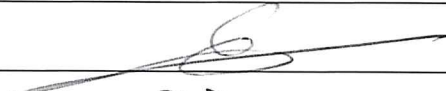
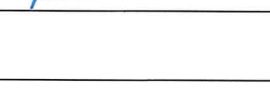
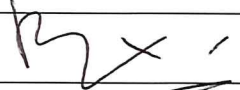
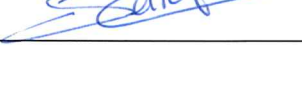
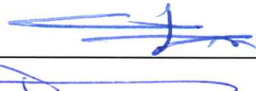
Fait et délibéré
Le 07/07/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le Et de sa publication ou notification le.....

Bureau syndical
 du 7 juillet 2026

Nom	Prénom	Présent oui/non	Signature	
ALBERTI	Antoine	oui		
AMBERT	Gérard	oui		
ACCASSAT	Karine	oui		
BERTHON	Serge	OUI		
BONNET-FERRAND	Virginie	excusé		
BOURJAT	Laetitia	en retard		
BRESSO	Dominique	oui		
BRUYERE-ISNARD	Thierry	oui		
BULINGE	Jean-Paul	oui		
COLL	Norbert	oui		
COUDENE	Patrick	oui		
CURTIUS	Patricia	oui		
FORTUNÉ	Philippe	oui		
MAISONNEUVE	Patrick	oui		
MANTELIN	Edith	en retard		
PONSICH	Régis	oui		
POYET	Norbert	oui		
SAVEL	Laetitia	oui		
TALAGRAND	Emma	Excusé		
TASSAN-DIN	Bruno	oui		
TOULOUZE	Dorian	oui		
SABATIER	René	oui		

TOULOUZE
 25/07/2026